



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/9

PARIS, le 13 août 2012
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : PERSPECTIVES APRÈS 2014

Résumé

Conformément à la résolution 36 C/16, la Directrice générale fournit des informations sur les diverses options possibles pour faire de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014) un processus institutionnalisé après 2014, en vue de leur transmission à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les incidences financières et administratives des activités décrites s'inscrivent dans les limites de l'actuel C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 10.

Introduction

1. En application de la résolution 36 C/16, la Directrice générale présente deux options possibles concernant le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014).

2. Le présent document s'appuie sur un examen approfondi des processus de suivi d'autres décennies des Nations Unies et initiatives mondiales similaires. Cette analyse s'inspire également des conclusions du rapport de suivi et d'évaluation de la DEDD de 2012, *Shaping the Education of Tomorrow*¹, ainsi que la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012), *L'avenir que nous voulons*². Des consultations ont également eu lieu avec divers acteurs et partenaires de l'Éducation en vue du développement durable (EDD), notamment le Groupe directeur international pour la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD en 2014, le Groupe de référence de la DEDD, le Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la DEDD, le Groupe de travail des chaires de l'UNESCO sur l'EDD, le Comité interorganisations des Nations Unies pour la DEDD et les membres du septième Forum des jeunes de l'UNESCO. Les recommandations issues de l'atelier international sur l'EDD intitulé « Horizon 2015 » (Allemagne, 27-28 février 2012) ont également été prises en compte.

3. Ces examens et consultations ont apporté un éclairage utile non seulement sur les modes de suivi possibles, mais aussi sur les défis que doit encore relever l'EDD et sur les priorités à observer pour le suivi.

Défis et priorités pour l'EDD après 2014

4. Ces dernières années en particulier, la DEDD a fait considérablement progresser l'EDD. De plus en plus, celle-ci devient partie intégrante des débats mondiaux et des discours sur l'éducation et le développement durable, comme le prouve la présence d'importants passages sur l'EDD dans la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le nombre croissant d'États membres qui s'efforcent de diverses manières de prendre en compte l'EDD démontre également que celle-ci est perçue comme un aspect essentiel des efforts déployés par les gouvernements pour améliorer la qualité de l'éducation et favoriser le développement durable.

5. Cependant, l'EDD nécessite un effort permanent de plaidoyer stratégique auprès d'un large éventail d'acteurs. Il faut notamment s'assurer qu'elle soit dûment prise en compte dans le suivi prévu des Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de l'Éducation pour tous. Les documents finals de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD (Japon, 2014) seront particulièrement importants à cet égard. Pour être efficace, la sensibilisation doit s'appuyer sur des données factuelles. Il faut davantage s'employer à défendre l'idée que l'EDD est primordiale pour la qualité de l'éducation et qu'elle est l'un des moyens les plus efficaces de relever des défis tels que le changement climatique ou la perte de la biodiversité. De même, un suivi prolongé et régulier de sa mise en œuvre est une nécessité.

6. Par ailleurs, il convient de passer d'une stratégie axée sur la coordination à une action plus concrète et à une mise en œuvre à plus grande échelle sur le terrain. Les bonnes pratiques repérées dans des cas individuels doivent être largement reproduites. Les pratiques pédagogiques novatrices développées par les enseignants et les étudiants méritent d'être prises en compte au niveau politique en vue d'une diffusion plus large et plus systématique. De plus, l'EDD doit être intégrée à tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage, et à tous les niveaux du système éducatif, en particulier par le biais d'« approches institutionnelles globales ». De surcroît, il y a des appels répétés à mettre davantage l'accent sur des activités locales, communautaires et impliquant des jeunes.

¹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002166/216606e.pdf>

² http://www.uncsd2012.org/content/documents/775futurewewant_french.pdf

Options possibles pour le suivi de la DEDD

7. La première option pour le suivi de la DEDD consisterait à lancer une **deuxième décennie**. On déclare une décennie des Nations Unies ou une décennie internationale quand la communauté internationale constate le besoin de mettre en place des efforts concertés de sensibilisation et un cadre d'activités, pour une durée limitée, sur un sujet précis. On adopte souvent une deuxième décennie si la réalisation des objectifs de la première semble insuffisante et/ou que de nouveaux besoins apparaissent au cours de cette première décennie. C'est par exemple le cas de l'actuelle deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (2005-2015)³ et de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)⁴. Cependant, la proclamation d'une deuxième décennie pourrait donner l'impression que la première n'a pas répondu aux attentes et qu'elle n'a pas atteint ses objectifs. Bien que ce ne soit pas le cas de la DEDD, largement considérée comme une relative réussite, la proclamation d'une deuxième décennie pourrait envoyer un signal négatif difficile à accepter par les parties prenantes de la première décennie.

8. Une autre option pour le suivi d'une décennie consisterait à proclamer un **programme-cadre**. De même qu'une deuxième décennie, l'approche programmatique met en valeur l'importance du sujet concerné au niveau mondial et fournit un cadre aux activités à tous les niveaux. À la différence de la décennie, le programme-cadre n'est pas limité dans le temps et permet de changer de priorités. Il peut être vu comme un moyen de s'appuyer sur la réussite d'une décennie et de marquer le passage d'une phase de sensibilisation à une mise en œuvre plus concrète et à plus grande échelle, notamment au niveau des pays afin de créer un fort impact. Comme il n'y a pas de limitation dans le temps, les États membres peuvent se fixer des objectifs à long terme qui ne peuvent pas être réalisés en dix ans. La proclamation d'un programme-cadre exige la création d'un nouveau nom ou « intitulé » et peut nécessiter, en partie, des mécanismes nouveaux ou adaptés. Par exemple, suite à la clôture de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), l'UNESCO a lancé le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (en cours depuis 2005), structuré en phases consécutives qui ont chacune leur propre plan d'action⁵.

Calendrier pour l'adoption des modalités de suivi de la DEDD

9. Par sa résolution 65/163, l'Assemblée générale des Nations Unies prie la Directrice générale de l'UNESCO de lui soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la DEDD à sa 70^e session (automne 2015). Toutefois, pour éviter toute rupture de continuité entre la clôture de la DEDD fin 2014 et le début d'un éventuel suivi, les organes directeurs de l'UNESCO souhaiteront peut-être soumettre la recommandation concernant la voie à suivre pour examen à la 69^e session de l'Assemblée générale (automne 2014). La voie à suivre sera également mieux précisée lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD, qui se tiendra au Japon en novembre 2014.

Action attendue de la part du Conseil exécutif

10. À la lumière du rapport ci-dessus, le Conseil exécutif voudra peut-être examiner le projet de décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 36 C/16,
2. Ayant examiné le document 190 EX/9,

³ <http://www.un.org/fr/events/indigenousday/ddautochtones.shtml>

⁴ <http://www.un.org/fr/events/povertyday/decade.shtml>

⁵ <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/programme.htm>

3. Prend note des deux options possibles pour le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ;
4. Encourage tous les États membres à persévérer dans leurs efforts pour mettre en œuvre la stratégie de l'UNESCO pendant la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale, de même que pour contribuer à la préparation de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'Éducation en vue du développement durable, qui doit être organisée conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement japonais en 2014 ;
5. Exprime sa préférence pour un(e) _____ en tant que méthode de suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014 ;
6. Prie la Directrice générale d'élaborer, en collaboration avec les acteurs concernés, la proposition d'un(e) _____, mené(e) par l'UNESCO, et de la soumettre au Conseil exécutif à sa 192^e session et à la Conférence générale à sa 37^e session, en vue de la transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour une décision à sa 69^e session en 2014 afin que le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable s'effectue sans interruption et que l'UNESCO conserve son rôle de chef de file de l'Éducation en vue du développement durable au-delà de 2014 ;
7. Invite la Directrice générale à s'assurer que la proposition de suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable prenne dûment en considération les documents finals de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), les préparatifs de la Conférence mondiale sur l'Éducation en vue du développement durable en 2014, ainsi que le processus actuel d'élaboration du programme pour l'après-2015 ;
8. Invite aussi la Directrice générale à faire en sorte que le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable soit dûment pris en compte dans le suivi prévu des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de ceux de l'Éducation pour tous (EPT), ainsi que dans la définition d'éventuels objectifs de développement durable.